

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 7 octobre 2019

Le 1^{er} octobre 2019, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 7 octobre 2019 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-neuf, le 7 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaients présents :

Wily DUBOS Maire, Jérôme ACKER, Didier de AMORIN, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON Laurent PATEIRON, Bernard WEILER.

Absents : Hubert FOURNET, Dimitri BOUVIER, Clément GOELDEL, Olivier JALLU

Nombre de présents : 10 puis 11, Olivier Ban arrive à 20h 45

Nombre de votants : 10 puis 11

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

33/2019 Recensement de la population 2020. Rémunération des agents recenseurs et coordonnateur Communal.

34/ 2019 Vote sur le rapport de la CLECT du 10 septembre 2019.

35/2019 Décision budgétaire modificative 30 000 € de l'article 6188 (autres frais divers) à l'article 6218 (autre personnel extérieur) pour 15 000€ et à l'article 6413 (personnel non titulaire) pour 15 000 €.

Informations diverses :

Dépôt des Archives municipales aux Archives Départementales.

Journée du Patrimoine.

Fibre optique.

Aménagement de la pergola du terrain de jeux.

La délégation du droit de préemption urbain pour le projet de parking rue du Voisin.

Installation du radar pédagogique en bas de la D951.

Cours de Yoga.

Le samedi de ramassage des ordures ménagères.

Programmation voirie.

Aménagement de la terrasse face arrière de la mairie.

Aménagement de l'espace sportif.

Renouvellement du contrat d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années.

Éclairage public.

Rue Favelet.

Questions diverses.

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 2 septembre 2019. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Madame Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération pour l'acceptation d'un don au Conseil.

DÉLIBÉRATIONS

33/2019 : Recensement de la population 2020. Rémunération des agents recenseurs et coordonnateur Communal.

Le recensement dans notre commune aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Le coordonnateur est madame Bouvier, secrétaire de mairie. Deux agents recenseurs restent à embaucher. Le travail s'effectue le soir, le samedi, le dimanche quand les habitants sont à leur domicile.

La rémunération proposée est un forfait de 950 € par personne effectuant le recensement.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

34/2019 : Vote sur le rapport de la CLECT du 10 septembre 2019

La parole est donnée à Monsieur Cocquelet.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférée (CLECT) a tenu une réunion le 10 septembre dernier. Plusieurs décisions en ont découlé. Villers-Allerand est concerné par le transfert de compétence en matière de défense incendie.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) est devenue compétente en matière de service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce titre elle effectue l'entretien et la maintenance des points d'eau incendie (PEI), les opérations matérielles de contrôle périodique des PEI, et, sous l'autorité du Maire, tient à jour un inventaire géo-référencé des biens affectés et

le transmet au SDIS. Selon le niveau de couverture déterminé elle procède, le cas échéant, à l'optimisation du parc d'équipement et à l'adaptation de la ressource.

Après divers calculs (coût moyen des PEI, décote), l'attribution de compensation prélevée pour Villers-Allerand s'élèvera à 230 €.

En moyenne sur les 3 années précédentes, la défense incendie représentait une charge de 466 € dans le budget de la commune. Ce transfert de compétence correspond à un « gain » de 236 € par an.

Bernard Jacquinet et Jean-Marie Chappellet rappellent le manque de débit de la borne à incendie de la rue de la Tuilerie et de la résidence Hans. Cette information sera rappelée à la vigilance de la CUGR.

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

Arrivée d'Olivier Ban à 20h45 - 11 votants désormais.

35/2019 : Décision budgétaire modificative 30 000 € de l'article 6188 (autres frais divers) à l'article 6218 (autre personnel extérieur) pour 15 000 € et à l'article 6413 (personnel non titulaire) pour 15 000 €.

La parole est donnée à Monsieur Cocquelet. Lors du dernier vote du budget, le montant prévu pour les charges de personnel a été sous-estimé, notamment du fait de l'emploi d'intérimaires pour aider ponctuellement notre agent technique territorial, employé communal des espaces verts, et de l'emploi quelques mois d'une assistante administrative.

Il s'agit de transférer 30 000 € de l'article 6188 à l'article 6218 et à l'article 6413 pour 15 000 € chacun.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

36/2019 : Don

Suite à la journée européenne du patrimoine, pour remercier la mairie de son engagement dans la défense du patrimoine communal et de son investissement, Monsieur et Madame Marcel Stroebel font le don de 6 bouteilles de champagne.

Le conseil remercie la famille Stroebel pour son attention.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• **Dépôt des Archives municipales aux Archives Départementales**

Afin d'assurer au mieux la préservation des archives communales, le code du patrimoine prescrit, pour les communes de moins de 2 000 habitants, le dépôt aux Archives départementales (Code du patrimoine, article L212-11). Ce dépôt est le plus souvent réalisé par le service des Archives départementales dans le cadre d'une inspection de votre commune.

Légalement, les archives de plus de 50 ans : dans les faits, ce sont les archives antérieures à la seconde guerre mondiale qui sont principalement visées par ce dépôt et l'état civil de plus de 120 ans.

La commune peut obtenir le droit de conserver ces documents. Toutefois, cette dérogation, accordée par le Préfet sur avis du directeur des Archives départementales (art. R212-59 du code du patrimoine) implique que la commune puisse garantir des conditions de conservation et de communication appropriées.

Avec le soutien du conseil, le maire demandera cette dérogation au Préfet.

• **Journée européenne du Patrimoine**

L'église Sainte Agathe a été ouverte au public pour 4 visites guidées gratuites à 14, 15, 16 et 17 heures.

À cette occasion la mairie a édité un livret explicatif sur l'architecture et l'histoire de l'église.

Beau succès populaire, plus de 100 personnes se sont déplacées.

À la fin de chaque visite, Lola Belotti, accompagnée de Madame Chantal Stroebel a interprété 2 chants avec brio. On a bénéficié d'un « concert » d'orgue improvisé par l'organiste de Fismes.

Toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ces visites sont chaleureusement remerciées.

• **Fibre optique**

Nous avons rencontré fin septembre 2019 M. Barette de la société Losange.

La fibre optique est une technologie utilisant la fibre de verre pour la transmission des données numériques, télévision etc.

Elle est appelée à remplacer les câbles téléphoniques classiques en cuivre en raison du débit beaucoup plus important 100 Kbits contre 16 actuellement, à l'intérieur des gaines en fibre optique.

Le Grand Est a confié à la Société Losange l'installation de la fibre dans notre région Grand-Est. Le marché est énorme, plus de 3 milliards d'euros.

Un noeud de raccordement optique, efficace dans un rayon de 21Kms, sera installé à Verzy et desservira la Montagne de Reims aux moyens des fourreaux téléphoniques existants dans la mesure du possible.

La société NGE INNFRANET est chargé de l'étude des travaux à faire dans notre secteur.

Un inventaire et un répertoire des fourreaux ont été établis avant la mise en œuvre. Certains tronçons nécessitent l'intervention d'entreprises de Génie Civil quand il y a insuffisance de fourreaux (c'est le cas entre Rilly et Villers).

Le raccordement de Villers Allerand n'était pas prévu avant 2022/2023, mais nous devrions bénéficier du passage à la fibre en 2020, car nous sommes sur le trajet de Sermiers qui est prioritaire en raison de la faiblesse du réseau actuel. Cette démarche éviterait à l'entreprise installatrice d'avoir à revenir sur le chantier.

Les travaux principaux sur la commune de Villers Allerand consistent en l'installation d'une armoire de raccordement aux dimensions suivantes : largeur 1,60 m, profondeur 0,35 m, hauteur 1,65 m et de boîtiers de raccordement aériens ou souterrains en fonction des rues. La société installatrice Losange se charge des démarches auprès des Bâtiments de France pour obtenir l'autorisation pour l'implantation et la couleur. Nous avons proposé de la placer juste à côté de l'armoire téléphonique existante au carrefour rue du Voisin - rue Faubert.

La pose des boîtiers de raccordement et le raccordement jusqu'aux particuliers est actuellement gratuit et devraient le rester (sans assurance). Par contre l'abonnement sera fonction de chaque opérateur de téléphonie et du contrat souscrit par chacun des particuliers : téléphone, box, télévision etc....

- **Aménagement de la pergola du terrain de jeux.**

L'entreprise Lhermitte a sollicité un rendez-vous ce jeudi. Elle attend le devis de CSMH (qui calcule la résistance de la structure, si on décide d'installer une toiture ou autre couverture fixe) pour confirmer. Nous attendons donc son retour.

- **Demande à la communauté urbaine du Grand Reims la délégation du droit de préemption urbain pour le projet de parking rue du Voisin pour une superficie d'environ 600 m².**

Le maire avait sollicité l'autorisation du conseil pour demander à la communauté de communes du Grand Reims la délégation du droit de préemption urbain pour le projet de parking sis rue du Voisin pour un terrain d'une superficie d'environ 600/700 m², puis de poursuivre le projet jusqu'à l'achat du terrain au prix fixé par les Domaines.

Les conseillers avaient voté cette délibération lors du conseil de 2 septembre 2019. Le maire avait contacté le service de l'Urbanisme du Grand Reims qui avait affirmé qu'un « Emplacement Réservé » dans le PLU pouvait faire l'objet d'une préemption partielle.

Maître Robert à Rilly, interrogé n'était pas de cet avis. Il considérait que si la mairie voulait préempter, elle devait préempter (et acheter) tout le terrain.

Seule une préemption partielle nous intéressait. Si la CUGR se rangeait à l'avis du notaire qui considérait la propriété vendue comme un ensemble indivisible, notre délibération n'aurait plus lieu d'être.

C'est malheureusement le cas.

Nous nous tournons désormais vers les nouveaux propriétaires pour négocier l'achat de cette bande de 700 m² environ.

• **Installation du radar pédagogique en bas de la RD951**

La société SPIE va installer le radar fin octobre à l'entrée de Montchenot juste après le carrefour du chemin de la Petite Barbarie.

• **Cours de Yoga.**

La convention de mise à disposition gratuite d'une salle, convention valable pour deux ans, renouvelable par tacite reconduction a été signée avec madame Julie Thiebeaux,

La parole est donnée à Estelle Courteix. Cette proposition de cours a remporté un grand succès, le cours du mercredi soir est complet. Sur les 2 séances proposées, une vingtaine de personnes sont inscrites.

• **Environnement.**

Bernard Weiler a proposé que nous nous inscrivions dans l'opération « Villages et Coteaux propres » le samedi 5 octobre 2019 de 9 h à 12 h. Le syndicat des vignerons, représenté dans la commune par Rémi Prévot était favorable à cette action. La parole est donnée à Bernard Weiler.

Nombre de participants : 18 au total dont 7 élus municipaux et seulement 3 du monde viticole,

Déchets les plus ramassés :

- bouteilles plastiques et sacs plastiques
- canettes aluminium : bière, sodas etc.
- papiers et cartons
- mégots de cigarettes sur les axes routiers départementaux essentiellement
- débris métalliques divers : fils, piquets, câbles etc.

Aucun problème majeur n'a été rencontré.

Mais la mobilisation des habitants était moindre que pour la Journée de la Nature en mai 2019 : 32 participants.

L'appel lancé par le Syndicat local des Viticulteurs n'a pas permis de mobiliser beaucoup de professionnels, pourtant très nombreux sur Villers-Allerand. On peut s'interroger sur ce phénomène et plusieurs réponses sont possibles : le manque de sensibilisation aux problèmes écologiques, la saturation de la profession après la période des vendanges, le sentiment de ne pas être responsable de la présence de déchets sur les chemins ruraux.

Il est à noter que les habitants de notre commune ne sont pas non plus responsables des déchets fort nombreux qui ont été ramassés en particulier de chaque côté de la RD 951 ! Les parkings sur la droite de la départementale en allant à Epernay,

parkings gérés par le Département sont des poubelles à ciel ouvert, avec des sacs contenant des viandes avariées et pneus et tant de déchets !

Notre participation à la prochaine édition sera conditionnée par l'engagement et l'implication des viticulteurs exerçant leur activité sur le territoire communal.

• **Programmation voirie**

La rue de la Petite Barbarie est programmée pour 2020 en rang 5 sur 55 pour un coût de 110 000 €.

La rue de la Fosse aux Prés avec son prolongement le chemin des coutures jusque la rue de la Ferme sont programmés en 2020 en rang 24 sur 55 pour un coût de 105 000 €.

Il est prévu par la CUGR pour 2020 l'enfouissement de l'éclairage public (par le SIEM) de la route de Villers-Allerand à Rilly la Montagne

Le virage rue de la Ferme - chemin des coutures sera repris et réparé à la suite des destructions faites par les camions et engins agricoles (changement des bordures notamment).

Un riverain du Chemin des ruelles demande une remise en état de la rue. C'est un chemin jaune dont la compétence est celle de la commune.

Didier de Amorin rappelle la forte dégradation du haut de la rue des Maivillers, information à faire remonter à la CUGR. Une prochaine demande, par fiche navette, sera envoyée au Pôle de Rilly pour inscription dans la longue liste des travaux de voirie gérés par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le maire rappelle que se mettre dans la liste des travaux à faire en envoyant une fiche navette, ne veut pas dire que la rue sera refaite. Étant donné le nombre conséquent de rues programmées, désormais toute nouvelle demande concerne les années 2023 / 2024.

Bernard Weiler estime que les travaux actuels des « Hirondelles » entraîneront des dégradations de la chaussée de la rue Haute, qu'il faudra faire constater lors de la prochaine réunion de chantier. Le maire fait remonter l'information à la fois au gestionnaire des travaux et à la CUGR.

• **Aménagement de la terrasse face arrière de la mairie.**

ABC TRAVAUX a été contacté suite à la décision du Conseil. Le Directeur nous a apporté des échantillons pour procéder au choix du carrelage. Les travaux sont envisagés dans la seconde moitié du mois d'octobre. Olivier Ban demande de bien vérifier la résistance au gel du carrelage. Il sera nécessaire également d'ajouter des plots podotactiles au bord de l'escalier.

Engagement pris auprès de la société Jérôme Gozé pour la rénovation des boiseries de la façade est et du côté nord. Pour le ravalement de toutes les façades nous attendons son devis.

• **Aménagement de l'espace sportif**

La parole est donnée à Olivier Ban. Le dossier est finalisé, prêt pour une dernière relecture. L'appel d'offres devrait donc paraître au plus tard la semaine prochaine. Un

mois de délai pour les réponses, l'attribution des marchés suivra ensuite début décembre.

2 mois de travaux sont prévus, les conseillers espèrent donc voir la fin de la 1ère tranche de travaux avant les prochaines élections municipales de mars 2020.

• **Rappel : Renouvellement du contrat d'aménagement de la forêt communale pour les 20 prochaines années.**

Notre forêt communale de 160 ha bénéficie d'un label PEFC qui est une certification pour promouvoir la gestion durable de la forêt. Cette certification doit être renouvelée, nous sommes en attente de la date de réunion avec l'ONF. Nous réfléchissons également sur le plan de gestion pour les années à venir.

• **Éclairage public**

La livraison des nouvelles lanternes est normalement prévue semaine 43. L'entreprise SCEE en fera la pose dès réception.

• **Rue Favelet**

Une interdiction aux plus de 3t5 va être mise en place, rue Favelet. Les panneaux l'indiquant seront positionnés en amont, devant la Volière.

• **Parc Régional.**

La parole est donnée à Bernard Weiler.

Une réunion est programmée le jeudi 10 octobre pour l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire sur le Triangle Marnais.

Nous participerons à ce Comité de Pilotage mais nous nous interrogeons sur l'intérêt de l'élaboration de cette Charte Forestière car:

- La commune adhère depuis de nombreuses années à l'Association des Communes Forestières de Champagne Ardenne,
- Des élus participent chaque année à la Journée de la Forêt Communale,
- La forêt communale est certifiée PEFC (Gestion Durable),
- En partenariat avec l'ONF un plan de Gestion pour les 20 années à venir est en cours de rédaction.

Bernard Weiler et Olivier Jallu feront le compte-rendu de cette réunion lors du prochain conseil du lundi 4 novembre.

• **Illuminations de Noël.**

La parole est donnée à Jean-Marie Chappellet et Estelle Courteix. Des nouvelles illuminations ont été commandées et reçues pour renouveler les guirlandes déjà bien anciennes et illuminer en plus la rue du Voisin. Des prises adaptées et réservées vont être installées sur les 10 candélabres de la rue du voisin.

La commande de sapins va être passée, un grand devant l'église ainsi que plusieurs autres pour la place des Déportés (derrière la fontaine) et à Montchenot (au niveau de la stèle).

• **Panneau électronique d'information.**

La parole est donnée à Estelle Courteix. Avec accord du maire et des adjoints, des devis ont été demandés auprès de différentes sociétés spécialisées pour connaître le coût de l'installation d'un panneau électronique d'information sur la commune afin de pouvoir les soumettre pour avis au conseil. Les montants annoncés sont de l'ordre de 9 000 à 10 000 € HT, avec en plus un contrat de maintenance. Les conseillers donnent leur accord pour avancer dans ce projet. Il faudra réfléchir à l'emplacement le plus juste pour ce panneau ou ces panneaux.

QUESTIONS DIVERSES

• **Modification de la chaussée sur la route entre Villers-Allerand et Rilly-La-Montagne**

Didier de Amorin fait à juste titre remarquer au conseil la déformation de la chaussée au niveau des « Vauzillons ». Cette partie de route, sur le territoire de Rilly-La-Montagne, est très sensible aux glissements de terrains. Contacts pris auprès de Madame Demerlier et de Monsieur Devinck, des travaux vont être entrepris. Didier de Amorin espère que ces travaux ne perturberont pas les transports scolaires.

• **Manifestations à venir :**

2019

- Commémoration du 11 novembre sur le thème des monuments aux morts. Exposition prévue de Jean-Marie Chappellet complétée avec des sculptures de madame Danielle Bouvier sur le thème des monuments aux morts revisités.
- Vendredi 29 novembre 18 h30 : Les Flâneries cérébrales « Camille Claudel »

2020

- Cérémonie des Vœux : vendredi 10 janvier 19h
- Vendredi 31 janvier 18 h 30 Les Flâneries cérébrales « Appert »
- Vendredi 13 mars 18 h 30 Les Flâneries cérébrales « Chrétien de Troyes »

Dates des prochains conseils :

2019 : Lundi 4 novembre - Lundi 2 décembre

2020 : Lundi 6 janvier 2020 - Lundi 3 février 2020 - Lundi 2 mars 2020

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22h 45.